



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 82318

Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les revendications du syndicat national de l'éducation physique, SNEP-FSU, concernant la dégradation des conditions d'enseignement de l'éducation physique et sportive, notamment au sein du département de la Dordogne. 1 235 nouveaux enseignants sont recrutés chaque année, alors que depuis 2005, 3 930 postes d'enseignants d'EPS font défaut au niveau national. Selon le syndicat, le déficit de professeurs, qui est la conséquence directe de la politique de restriction budgétaire et du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, est masqué par l'augmentation conséquente des travailleurs précaires non formés. Le département de la Dordogne est particulièrement touché par ce problème majeur qui a des conséquences directes sur la qualité de l'enseignement. 14 des 16 contractuels de l'Académie ont été recrutés en Dordogne et 33 vacataires ont dû être employés pour couvrir les besoins. 60 % des établissements du département de la Dordogne sont touchés par ces méthodes qui mettent en péril l'égalité et la qualité de l'enseignement de l'EPS, matière primordiale pour l'équilibre des jeunes. La rentrée 2010 s'annonce catastrophique selon le syndicat car 26 postes d'EPS seraient vacants ce qui laisserait 18 % des élèves périgourdiens sans enseignement. Il lui demande de bien vouloir étudier avec attention cette situation et lui dire ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour répondre à ce constat alarmant pour le service public français.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ces volumes sont fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre de départs à la retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles évolutions pédagogiques. En ce qui concerne l'éducation physique et sportive, pendant plusieurs années le nombre de postes ouverts aux concours a été supérieur à celui des départs. Ainsi, à la rentrée scolaire 2005, 615 enseignants titulaires étaient en sureffectif. La proportion des enseignants en sureffectif en EPS était alors supérieure à celle observée dans l'ensemble des disciplines. Pour la session 2010, compte tenu notamment de l'évolution des départs à la retraite et du vivier de candidats, le volume de postes en EPS a été augmenté de 18 %, ce qui porte le volume global à 608 postes. Cette hausse du niveau de recrutement dans cette discipline est d'autant plus significative que le nombre global de postes ouverts aux concours de la session 2010 est resté stable par rapport à celui de l'année précédente. S'agissant de l'académie de Bordeaux, sur laquelle vous avez attiré mon attention, elle bénéficie à la rentrée scolaire 2010 d'un recrutement significatif d'enseignants d'EPS. Cet effort sera poursuivi en 2011, compte tenu des prévisions de départs à la retraite et des besoins d'enseignement au niveau national. Le nombre de postes offerts en EPS sera augmenté dans une proportion de 24,4 % au concours externe et de 20 % au concours interne pour la session 2011.

Données clés

Auteur : [M. Germinal Peiro](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82318

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7144

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11196